



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 124046

Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la disparition, à la rentrée scolaire 2012, de l'enseignement obligatoire de l'histoire et de la géographie pour les élèves des classes de terminale scientifique. En effet, l'engagement pris devant l'Association des professeurs d'histoire et de géographie, à l'occasion de la réforme du lycée de 2009, de maintenir un enseignement d'histoire et de géographie en terminale S, à titre optionnel, est en passe d'être remis en cause dans le cadre de l'application de la prochaine réforme du lycée. Par ailleurs, cette réforme rend impossible la mise en application des programmes d'histoire et de géographie en classe de 1ère, puisque ceux-ci concentrent désormais en une année des contenus répartis auparavant en deux années (1ère et terminale). Si l'on ajoute à ces mesures la réduction de l'enseignement de l'histoire à une heure hebdomadaire en classe de 5e et 4e, on aboutit inexorablement à une disparition progressive de ces deux disciplines fondamentales des programmes d'enseignement. Or, en dehors du fait que l'histoire et la géographie sont porteuses de culture générale et d'apprentissage de l'esprit critique, elles ont un rôle éminemment civique puisqu'il est impossible d'appréhender les réalités économiques et sociales contemporaines sans maîtriser le passé des peuples et leur environnement naturel. C'est pourquoi, sauf à considérer que l'enseignement a pour seule vocation de former au savoir-faire et non au savoir être, il lui demande de bien vouloir reconsidérer la place de l'histoire et de la géographie dans les programmes du lycée à la prochaine rentrée scolaire.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

Circonscription : Essonne (8^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 124046

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 2011, page 12973

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)